

Fiche projet de votre solution

(7)

Nom de votre équipe : Javne

Nom de votre solution : LIBER'TITRE

1. Quelle est la raison d'être de votre solution ? Quel besoin usager en est à l'origine ?

Raison d'être: Simplifier l'achat et l'usage des titres pour les trajets multi- et inter-modaux pour tous les usagers, y compris ceux en difficulté avec les services de mobilité.

Besoin usager: Voyager librement de façon multimodale, au juste tarif adapté au profil de l'usager et à ses usages des services de mobilité.

2. Quelle est la valeur ajoutée de votre solution ?

2 mots : accompagnement et proximité.

Des ambassadeurs de mobilité au service des habitants (en particulier seniors et personnes en situation de handicap).

Ex : jeunes en service civique (→ lien intergénérationnel) ; employés de La Poste (→ proximité et porte à porte).

En complément des organismes existants. Un accompagnement renforcé pour aider à la compréhension des offres de mobilité et de leur usage (création du compte mobilité unique, acquisition du support interopérable).

Un réseau de dépositaires élargi (commerçants locaux, services publics...) pour le crédit du Compte Mobilité → être au plus près des usagers dans leur quotidien ; économie locale.

3. Comment votre solution va pouvoir répondre à la problématique posée ?

- Rassurer : un accompagnement humain à l'accès et l'usage des services de mobilité.
Des relais chez les services de proximité (France Services...).
Limiter les démarches et étapes d'accès aux transports.
- Unifier : → Un compte mobilité unique (France Connect), avec système de prépaiement (cagnotte) pouvant être abondé en ligne (CB) ou en guichet / chez un dépositaire de proximité (CB, espèces). Ou postpaiement (SEPA)
→ Des supports interopérables (carte sans contact et/ou m-ticket) déployés à échelle nationale.
→ Un droit à circuler national (suite au dos)

4. Quelles sont les prochaines étapes pour que votre solution passe à l'échelle ?

- Développement et déploiement du Compte mobilité unique, utilisé par les différents services de mobilité.
- Développement d'une interopérabilité de support à échelle nationale (carte sans contact ou m-ticket type CB2D Grand Est) à l'appui des démarches de normalisation nationale.
- Mise en place d'un process de refacturation national (supra chambre de compensation) pour la redistribution des recettes entre les services de mobilité empruntés par l'usager. Les AOM restent maîtres de la tarification sur leurs réseaux.